



COMPRENDRE COMMENT INCITER LES HOMMES À PARTICIPER À DES APPROCHES TRANSFORMATRICES EN MATIÈRE DE GENRE VISANT À METTRE FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



Une note d'orientation pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes nationaux sur la base des résultats de l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (International Men and Gender Equality Survey – IMAGES) – Moyen-Orient et Afrique du Nord



COMPRENDRE COMMENT INCITER LES HOMMES À PARTICIPER À DES APPROCHES TRANSFORMATRICES EN MATIÈRE DE GENRE VISANT À METTRE FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



Une note d'orientation pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes nationaux sur la base des résultats de l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (International Men and Gender Equality Survey - IMAGES) - Moyen-Orient et Afrique du Nord

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier Lena Karlsson, Lemonia Fokaidou, Zineb Chebihi, Hadeel Abdo, Maria Ghazzaoui, Rasha Abou Elazm, Jumanah Zabaneh, Radwa Tarek, Emad Karim, Manal Benkirane, Yoko Maruta et Maryse Guimond d'ONU Femmes pour leur soutien et leur examen attentif du présent document. Un grand merci également à Gary Barker, Shereen El Feki et Kristina Vlahovicova pour leurs contributions et leur direction stratégique, ainsi que Belén Bonilla et Nina Ford, de Promundo-US, pour leur appui rédactionnel. Abby Fried, Alexa Hassink, Brian Heilman et Annaick Miller de Promundo-US sont les auteur-e-s de cette note d'orientation.

© ONU Femmes, 2018

L'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (International Men and Gender Equality Survey – IMAGES)

The views expressed in this publication are those of the authors and do not necessarily represent the views of UN Women, the United Nations or any of its affiliated organizations. For a list of any errors or omissions found subsequent to printing please visit our website.

ISBN: 978-1-63214-138-5

Designer: Mohamed Gaber

Cover photo: UN Women

TABLE OF CONTENTS

LA SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD	6
ORIENTATION PROGRAMMATIQUE : PRÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET Y RÉPONDRE	8
COMMENT POUVONS-NOUS PROMOUVOIR DES PROGRAMMES VISANT À INCITER LES HOMMES À PRÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LA RÉGION MENA ET À Y RÉPONDRE ?	9
PLAIDOYER POUR L'ACTION : CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES	12
Tirer parti des normes internationales : les objectifs de développement durable	13
Points d'entrée possibles et objectifs pour le plaidoyer au niveau national	14
RECOMMANDATIONS POUR UN CHANGEMENT DE POLITIQUE TRANSFORMATIF EN MATIÈRE DE GENRE	16
CONCLUSION	18
RÉFÉRENCES	19

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) continue d'enregistrer des progrès – sous l'impulsion de nouvelles politiques gouvernementales et d'initiatives de la société civile – sur les indicateurs de santé et d'éducation et vers la réalisation d'une plus grande égalité des sexes, y compris la promotion des droits des femmes. Cependant, comme dans toutes les régions du monde, un long chemin reste à parcourir pour atteindre une véritable égalité hommes-femmes.

La présente note d'orientation s'appuie sur des données et des recommandations tirées du rapport intitulé *Comprendre les Masculinités : Résultats de l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (IMAGES) - Moyen-Orient et Afrique du Nord*^{1,2} sur le thème de l'élimination de la violence à l'égard des femmes³ pour le bien-être des femmes, des hommes, des enfants et des sociétés. Elle fournit des orientations générales sur la manière dont les partenaires de la société civile et les acteurs et actrices clés des Nations Unies dans la région peuvent concevoir et adapter leurs programmes et influencer un environnement politique favorisant la non-violence à la maison, au travail et dans les espaces publics, dans le but de réaliser les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) à l'horizon 2030.

Les recommandations proposées dans la présente note d'orientation sont destinées à servir d'orientation régionale de haut niveau et doivent être davantage contextualisées et adaptées pour être utilisées au niveau national. La présente note d'orientation a été élaborée en conjonction avec trois autres notes d'orientation thématiques portant sur les sujets suivants : la socialisation par sexe ; les jeunes hommes et la paternité et la dispense de soins. En adaptant le contenu et les recommandations de cette note d'orientation, les femmes et les filles, ainsi que les hommes et les garçons, doivent être entendu-e-s comme étant un groupe diversifié d'individus ayant des expériences différentes et des besoins variés selon leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur appartenance religieuse et leurs compétences.

L'Enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes – Moyen-Orient et Afrique du Nord (IMAGES MENA) a été conçue pour examiner de manière holistique la vie des hommes et des femmes dans la région. Cette enquête, qui a interrogé près de 10 000 personnes (hommes et femmes)

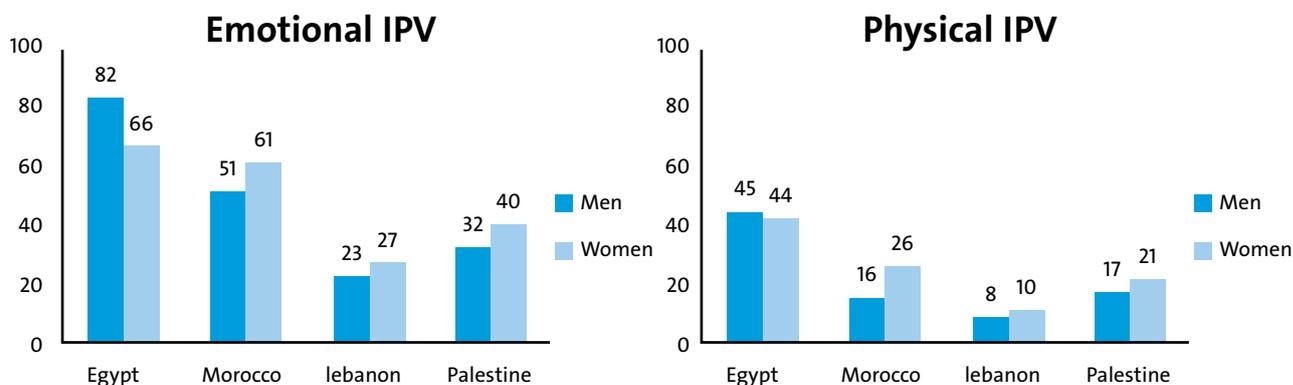
sous la direction d'ONU Femmes, de Promundo et de partenaires de recherche locaux en Égypte, au Liban (y compris des réfugié-e-s syrien-ne-s), au Maroc et en Palestine, étudie de nombreux stéréotypes communément associés aux hommes et aux femmes dans ces pays et met en évidence les voies vers l'égalité.

LA SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD⁴

Le recours des hommes à la violence à l'égard des femmes est répandu dans la région, à la fois au sein du foyer et dans les espaces publics, et cette violence se présente sous toutes les formes : physique, sexuelle, émotionnelle et économique. Bien que de nombreux hommes décrivent la violence conjugale comme un phénomène du passé, indiquant que l'amélioration de la situation des femmes est la preuve que la banalisation de la violence est moins acceptable, les données démontrent le contraire. Des recherches menées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis en évidence une prévalence mondiale de la violence conjugale au cours de la vie de 30 pour cent. Les données d'IMAGES MENA révèlent qu'en Égypte, au Liban, au Maroc et en Palestine⁵, entre 10 et 45 pour cent des hommes mariés ou l'ayant déjà été ont déclaré avoir recouru à la violence physique contre leur conjointe, et un nombre pratiquement identique de femmes ont affirmé avoir été soumises à ce type de violence. Les taux élevés de violence émotionnelle (par exemple, insultes, humiliations, intimidations, menaces) ont également un impact négatif sur la vie des femmes. Entre 20 et 80 pour cent des hommes ont reconnu avoir déjà infligé une forme de violence émotionnelle à leur épouse. La tolérance vis-à-vis du recours des hommes à la violence conjugale est répandue : en Égypte, par exemple, 90 pour cent des hommes et 70 pour cent des femmes ont déclaré être convaincu-e-s que les femmes devaient tolérer la violence pour garder la famille unie. Dans toutes les régions étudiées, les taux déclarés de violence conjugale chez les hommes de 18 à 59 ans mariés ou ayant déjà été mariés, et le nombre de femmes de 18 à 59 ans mariées ou l'ayant déjà été qui déclarent avoir été victimes de violence conjugale, sont importants, comme l'illustre la Figure 1⁶.

FIGURE 1 : L'EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ÉMOTIONNELLE ET DE LA VIOLENCE CONJUGALE PHYSIQUE PAR LES FEMMES ET LE RECOURS DES HOMMES À CES TYPES DE VIOLENCE

Pourcentage d'hommes mariés ou l'ayant déjà été déclarant avoir eu recours à la violence conjugale et de femmes mariées ou l'ayant déjà été déclarant avoir déjà été victimes de violence conjugale, IMAGES MENA 2016*



Si la grande majorité de la violence contre les femmes dans la région et dans le monde est le fait du conjoint, la violence physique et sexuelle commise par une personne autre que le conjoint représente également un problème. Les auteurs de violences physiques fréquemment signalés, autres que le conjoint, sont les pères, les autres membres de la famille (hommes et femmes), les enseignants, les collègues de travail et des inconnu-e-s. Dans de nombreux pays, une majorité d'hommes et de femmes pensent que si une femme est violée, elle doit épouser son violeur, bien que les militant-e-s de nombreux pays remettent en question cette croyance par des campagnes de sensibilisation et des réformes juridiques, telles que l'abrogation récente en Jordanie, au Liban et au Maroc des lois qui permettaient aux violeurs d'échapper à la prison en épousant leurs accusatrices. L'une des réformes récentes les plus significatives dans la région a eu lieu en Tunisie, où le Parlement a adopté un paquet législatif contre les violences faites aux femmes⁷.

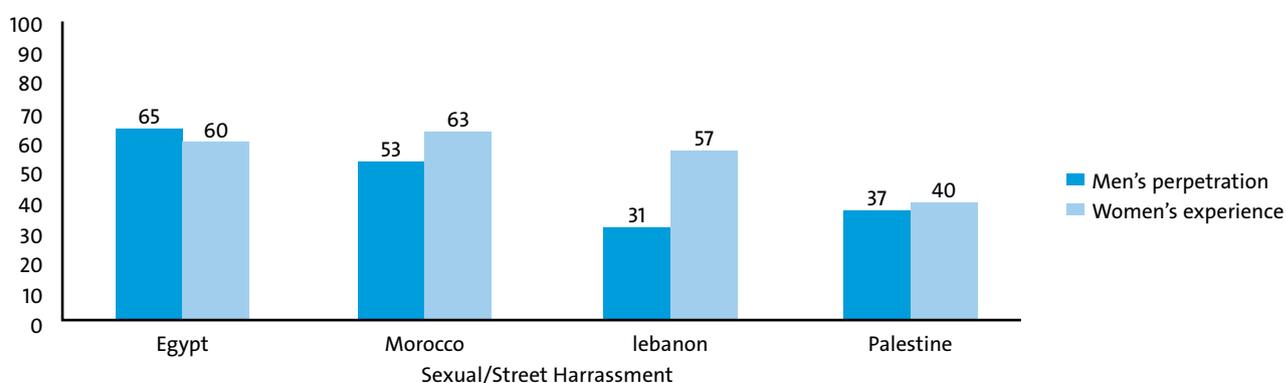
La violence à l'égard des femmes prend des formes différentes à travers la région, y compris dans les zones étudiées dans le cadre des recherches IMAGES MENA. L'Égypte, par exemple, enregistre des taux

élevés de mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) : 92 pour cent des femmes mariées ou l'ayant déjà été déclarent avoir été excisées, selon IMAGES MENA, et 70 pour cent des hommes et 56 pour cent des femmes approuvent cette pratique (même si la dernière enquête démographique et de santé en Égypte laisse entendre que la pratique a diminué ces dernières années)⁸.

Une autre forme de violence à l'égard des femmes dans la région concerne le harcèlement sexuel dans la rue, notamment les remarques à connotation sexuelle, la traque/prise en filature ou les regards insistants/salaces. Entre 31 et 65 pour cent des hommes de la région ont confié avoir déjà commis de tels actes, alors que 40 à 63 pour cent des femmes ont affirmé avoir déjà subi ce type de harcèlement⁹. Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils commettaient ces actes, la vaste majorité des hommes – jusqu'à 90 pour cent dans certains pays – indiquent qu'ils l'ont fait pour s'amuser, et deux tiers à trois quarts d'entre eux reprochent aux femmes de s'habiller de manière « provocante ». Fait intéressant, des pourcentages similaires de femmes dans plusieurs pays étudiés partagent également ce point de vue.

FIGURE 2 : EXPÉRIENCES DU HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE SEXUELS PAR LES FEMMES ET RECOURS À CE TYPE DE PRATIQUES PAR LES HOMMES

Pourcentage d'hommes qui ont commis certains actes de harcèlement sexuel/violence sexuelles envers des femmes, et pourcentage de femmes qui ont subi de tels actes dans les espaces publics, taux au cours de la vie, IMAGES MENA 2016¹⁰



La violence des hommes à l'égard des femmes a tendance à augmenter en période de crises humanitaires, y compris pendant les conflits et les guerres¹¹. Comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing, «Bien que des communautés entières subissent les conséquences des conflits armés et du terrorisme, les femmes et les filles sont particulièrement touchées en raison de leur statut dans la société et de leur sexe»¹². Ainsi, les programmeur-e-s et les bailleur-e-s doivent tenir compte des répercussions des conflits actifs dans la région sur le risque d'exposition des femmes à de multiples formes de violence.

Les racines de la violence à l'égard des femmes dans la région MENA, comme dans d'autres parties du monde, sont complexes. On peut citer parmi les causes profondes de la violence, le pouvoir et la mobilité limités des femmes, les attitudes largement répandues qui justifient la violence et l'exposition à la violence pendant l'enfance. Dans les quatre pays étudiés dans le cadre de l'enquête IMAGES MENA, entre la moitié et les trois quarts des hommes ont déclaré avoir subi des violences physiques chez eux étant enfants, et deux tiers ou plus ont affirmé avoir subi des violences physiques infligées par des enseignant-e-s ou par d'autres élèves à l'école. En 2015, les chercheur-euse-s ont découvert que 80 pour cent des enfants de certains sites MENA étaient soumis-e-s à des châtiments corporels à la maison^{13,14}. Dans les quatre pays d'IMAGES MENA, de même que dans d'autres régions du monde¹⁵, les hommes ayant vu leur père recourir à la violence

envers leur mère et ceux qui ont subi une forme de violence à la maison étant enfants sont nettement plus enclins à perpétrer des actes de violence conjugale dans leurs relations d'adultes.

ORIENTATION PROGRAMMATIQUE: PRÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET Y RÉPONDRE

Parvenir à une réduction significative de la prévalence et des effets néfastes de la violence à l'égard des femmes est une priorité mondiale et régionale absolue qui ne peut être traitée qu'en utilisant un cadre général à plusieurs niveaux¹⁶ pour comprendre cette problématique. La programmation doit prendre en compte les facteurs qui contribuent à la violence à l'égard des femmes aux niveaux individuel, relationnel, communautaire et sociétal, ainsi que les interactions entre ces niveaux¹⁷. La violence à l'égard des femmes dans la région MENA et dans le monde ne peut être réduite que grâce à une action globale et à plusieurs niveaux dans de nombreux secteurs. Cette action comprend entre autres un plaidoyer juridique à la fois pour faire avancer une législation exhaustive criminalisant toutes les formes de violence et pour aider les survivantes de la violence à réclamer une certaine justice si elles le souhaitent ; des services de santé et de soutien social pour aider les rescapées de la violence à guérir après leurs expériences traumatisantes ; des conversations et des campagnes communautaires pour changer les attitudes qui

acceptent cette violence comme naturelle ou normale. Les données IMAGES MENA nous donnent de nouvelles informations sur les expériences des femmes en matière de violence conjugale et non conjugale dans la région MENA et soulignent la nécessité d'investir davantage dans la programmation à tous les niveaux susmentionnés.

COMMENT POUVONS-NOUS PROMOUVOIR DES PROGRAMMES VISANT À INCITER LES HOMMES À PRÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LA RÉGION MENA ET À Y RÉPONDRE ?

Au cours des dernières décennies, il y a eu des progrès indéniables dans la promotion des droits politiques, sociaux et économiques des femmes dans la région MENA, y compris grâce à une nouvelle législation criminalisant diverses formes de violence à l'égard des femmes. Dans l'ensemble, les constitutions et les cadres législatifs de la région exigent l'égalité entre les femmes et les hommes et visent à protéger les droits des femmes afin qu'elles puissent mener une vie exempte de violence. Ces protections législatives sont une mesure nécessaire, mais insuffisante, pour éliminer la violence à l'égard des femmes dans la région, et d'importantes lacunes subsistent. Même dans le contexte juridique actuel, des restrictions subsistent, comme en témoignent les réserves de certains pays vis-à-vis de la CEDEF, fondées sur des interprétations conservatrices de la shari'a¹⁸. Outre l'amélioration de la mise en œuvre des lois garantissant le droit des femmes à vivre sans violence, les meilleurs programmes de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la région MENA doivent tenir compte des directives suivantes:

- **Une campagne ponctuelle, des initiatives à court terme et des programmes à portée limitée ne suffiront sans doute pas pour résoudre fondamentalement un problème aussi prépondérant ; au contraire, il faut développer des composantes de programme se renforçant mutuellement aux niveaux individuel, institutionnel et communautaire.** Les racines de la violence à l'égard des femmes sont aussi complexes que ses effets sont néfastes. Ce n'est pas un problème qui peut être

résolu par des solutions simples, pour autant, de nombreux programmes sont conçus et mis en œuvre à travers le monde comme si c'était le cas. À l'échelon international, les faits montrent qu'il est insuffisant de ne mener qu'une simple campagne communautaire ponctuelle ou toute autre approche de programme isolée et à court terme pour résoudre le problème de la violence à l'égard des femmes¹⁹. Les programmes doivent utiliser de multiples méthodes, travailler avec de nombreux groupes multipartites, traiter autant de facteurs de risque sous-jacents de la violence que possible et le faire dans les différentes localités. Un programme d'éducation en groupe, par exemple, doit fournir des services d'orientation vers des services de conseil et de soutien psychosocial et, si possible, créer des campagnes publiques contre la violence ou collaborer avec celles déjà existantes. Ce type d'approche aborde simultanément les niveaux individuel, relationnel et social. Les coûts d'une telle approche sont importants, exhortant les programmeur-e-s et les bailleur-e-s à œuvrer de manière coordonnée, en considérant le travail de leur organisation individuelle comme s'inscrivant dans le cadre d'un mouvement plus général et aligné pour lutter contre la violence. Lorsqu'il est impossible de diriger plusieurs composantes de programme sous l'égide d'une seule organisation, il est important d'évaluer et de comprendre quelles contributions sur le terrain sont les plus nécessaires dans un endroit donné. Par exemple, le Programme mondial commun des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence – un partenariat impliquant ONU Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – identifie les services essentiels que les secteurs de la santé, des services sociaux, de la police et de la justice doivent fournir, ainsi que les directives pour la coordination des services essentiels et la gouvernance des processus et des mécanismes de coordination. Des directives sur la prestation de services pour les éléments clés de chaque service essentiel sont identifiées pour assurer l'exécution de services de haute qualité et l'efficacité d'une approche globale et multisectorielle.

BOX 1

UN OUTIL «D'AUTO-ÉVALUATION» POUR LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Souvent, les praticien-ne-s sont pris-e-s dans l'urgence d'agir pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Les occasions de réfléchir à la conception de leurs projets, de tirer des enseignements des expériences d'autres innovateurs ou de se fixer des objectifs de croissance et d'évolution sont rares. Parfois, lorsqu'ils sont menés dans ce climat d'urgences sans avoir été véritablement réfléchis, même les efforts animés des meilleures intentions peuvent finir par être inefficaces ou, pire, porter préjudice aux femmes qui ont le plus besoin d'aide. Pour relever ce défi, le Centre international de recherche sur les femmes (ICRW) a publié un outil d'auto-évaluation en ligne à l'usage des organisations qui luttent contre la violence à l'égard des femmes. Cet outil vise à faciliter la réflexion au sein des organisations locales de prévention de la violence, en les aidant à identifier les points forts du programme, les possibilités d'amélioration et les priorités pour le renforcement des capacités. Il propose un processus d'évaluation en quatre points, utilisant plusieurs dizaines d'indicateurs tirés de la documentation internationale sur les pratiques les plus éthiques et les plus efficaces pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, assortis de questions adaptées à la mobilisation communautaire, aux services de santé et de soutien social, à l'aide juridique, au plaidoyer, aux médias et à la communication, au renforcement des capacités et aux partenariats. Commencez le processus d'auto-évaluation de votre organisation dès à présent en consultant le site suivant: <http://vaw.icrw.org>

L'outil d'auto-évaluation n'est pas encore disponible en arabe.

- **Dépasser la simple reconnaissance des inégalités. Œuvrer plutôt pour remettre en question et modifier directement les normes préjudiciables qui perpétuent l'inégalité et justifient en premier lieu le recours à la violence par les hommes.** Transformer les normes de genre de cette manière peut aider à éviter des conséquences négatives imprévues. Par exemple, les femmes qui acquièrent un statut économique peuvent courir un plus grand risque de violence conjugale si les idées sous-jacentes au sujet de la masculinité et du revenu ne sont pas abordées avec leurs partenaires masculins. En Égypte, une approche transformatrice en matière de genre de ce type, le Gender Equity Model Project, rassemble le gouvernement, des ONG et des entreprises privées dans une intervention innovante qui vise à prévenir et à réduire la violence à l'égard des femmes en association avec des initiatives d'autonomisation économique des femmes. Il s'agit dans le cadre de ce projet de comprendre comment les hommes et les femmes des communautés ciblées établissent des rôles et des rapports selon le sexe, en mettant l'accent sur les idées fausses religieuses et sociales qui favorisent la justification de la violence inter-conjugale²⁰.
- **Les programmes doivent faire en sorte que les droits et la sécurité des femmes restent au cœur de leur travail et doivent maintenir la solidarité et la responsabilité des mouvements lorsqu'ils mobilisent les hommes.** Les militant-e-s, les praticien-ne-s et les décideur-e-s du monde entier reconnaissent l'importance d'impliquer les hommes et les garçons dans les efforts visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et à promouvoir une plus grande égalité des sexes. Écarter les hommes peut équivaloir à imposer aux femmes et aux filles la tâche de mettre fin aux épidémies mondiales qui se produisent à grande échelle sous la forme d'actions perpétrées par des hommes. Laisser les hommes à l'écart du mouvement de prévention de la violence sous-utilise également l'influence positive potentielle de nombreux hommes – la majorité, dans la plupart des cas – qui rejettent la violence à l'égard des femmes. Cependant, « mobiliser les hommes et les garçons » ne doit jamais être une fin en soi. Toute approche réfléchie visant à intégrer davantage d'hommes et de garçons dans les efforts en faveur de l'égalité des sexes est invalidée lorsque ces programmes commencent à reproduire les injustices mêmes qu'ils doivent

combattre, par exemple en donnant un espace disproportionné aux voix, aux opinions et au leadership des hommes, tout en mettant de côté ceux des femmes. C'est encore trop souvent le cas. Un examen documentaire récent a montré que les deux tiers des programmes mondiaux travaillant avec les hommes et les garçons sur les objectifs liés au genre n'ont mené aucune activité de sensibilisation, ni fait aucun effort pour hiérarchiser leurs activités en fonction des besoins exprimés par les femmes ou les filles²¹. Les programmes qui travaillent avec les hommes et les garçons pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes doivent s'aligner sur les priorités et le leadership des femmes, et ne jamais perdre de vue leur responsabilité envers le mouvement des femmes.

BOX 2

LA BOÎTE À OUTILS DE RESPONSABILISATION DE MENENGAGE

MenEngage Alliance, un réseau mondial de 700 organisations de la société civile travaillant avec des hommes et des garçons pour promouvoir la justice de genre, a publié une boîte à outils pour aider les organisations membres à garantir, à toutes les étapes, que chaque composante de leur travail est en adéquation avec les principes de solidarité et de responsabilisation des organisations et des mouvements de défense des droits des femmes dans leurs localités. Les directives et la boîte à outils de responsabilisation de MenEngage peuvent aider n'importe quel programme œuvrant avec des hommes et des garçons dans la région MENA à s'assurer que son travail soutient les efforts menés par les femmes au niveau local.

Normes et directives relatives à la responsabilisation:

<http://menengage.org/wp-content/uploads/2015/11/MenEngage-Accountability-Standards-and-Guidelines.pdf>

Boîte à outils de formation en matière de responsabilisation:

<http://menengage.org/wp-content/uploads/2015/11/MenEngage-Accountability-Toolkit.pdf>

Les directives et les boîtes à outils de responsabilisation ne sont pas encore disponibles en arabe.

- **Mettre l'accent sur la communauté pour aider à éviter les notions contreproductives de mise en opposition des hommes et des femmes.** Même dans des contextes très restrictifs et patriarcaux, les hommes et les femmes ne vivent pas isolé-e-s les un-e-s des autres, bien que les documents de programme et de politique puissent parfois laisser entendre que c'est le cas. Au contraire, les hommes et les femmes vivent en communauté les un-e-s avec les autres, leurs rôles et responsabilités étant définis les uns par rapport aux autres et non de manière isolée. Ainsi, certains modèles de programmes de prévention de la violence se sont révélés efficaces car ils impliquent les communautés dans leur ensemble et ont recours à des messages sur le bien-être de la communauté plutôt que des messages visant des groupes spécifiques en fonction de leur sexe.
- **Adopter une approche responsabilisante et ambitieuse.** La violence des hommes à l'égard des femmes est une violation des droits humains, et il est tentant – et parfois nécessaire – d'adopter une approche programmatique qui met l'accent sur les méfaits de cette violence, ou qui « désigne nommément et expose à la honte » des personnalités haut placées qui commettent ce genre d'actes de violence. Mais les enseignements tirés du travail communautaire visant à lutter contre la violence montrent que les participant-e-s au programme ont un intérêt limité à s'engager dans des programmes dont le cadre et les messages généraux adoptent un ton négatif uniquement. Les programmes les plus efficaces sont ceux dans lesquels les participant-e-s ne sont pas considéré-e-s comme des « bénéficiaires », mais plutôt comme des agent-e-s pleinement habilité-e-s à gérer leur vie et leur avenir. Des affiches, des images et des messages montrant une famille prospère exempte de violence ou une rue animée sans harcèlement sexuel sont susceptibles d'être plus efficaces, stimulants et engageants que les images de violence, de blessures et de maltraitance visant à provoquer le public. Ces images peuvent mettre en vedette les voix de nombreux hommes de la région MENA qui forgent fièrement leur identité en se fondant sur le rejet de toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

BOX 3

Le programme « Ville sûre » du Caire fait partie de l'Initiative mondiale « Villes sûres » d'ONU Femmes, qui couvre plus de 20 villes. Le programme « Ville sûre » du Caire vise à prévenir et à réduire le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sexuelle dans les espaces publics, et comporte une composante de mobilisation des hommes.

Mohamed Nimr, chauffeur de tuk-tuk qui a participé au programme « Ville sûre », vit dans sa maison familiale avec ses quatre sœurs et sa mère. « Au début, je traitais ma mère violemment avec énervement et cruauté. Cependant, après avoir rejoint le projet, j'ai appris à interagir avec les femmes, en particulier mes sœurs et ma mère. Je suis chauffeur de tuk-tuk et, sur la route, je respecte maintenant les femmes qui voyagent avec moi. Avant, j'utilisais la rue comme si elle n'appartenait qu'à moi, alors que les femmes n'avaient même pas le droit de marcher dans la rue. Même à la maison, je frappais ma petite sœur et lui criais dessus. J'avais l'habitude d'insister pour que mes demandes soient satisfaites immédiatement, et si ce n'était pas le cas, je criais et me disputais ce qui créait des problèmes. Depuis que j'ai rejoint le programme « Villes sûres », je me suis rendu compte que j'étais la cause du problème. J'étais celui qui ne savait pas comment traiter les autres, alors j'ai renoué de bonnes relations avec elles et eux ».

Ce Programme (2011-2018) a été lancé avec le soutien de l'USAID, de l'Union européenne et de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, en partenariat étroit avec le gouvernement égyptien, les femmes locales, des ONG, ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, d'autres organismes des Nations Unies, le secteur privé, ainsi que d'autres partenaires.

BOX 4

DES IMAGES DE CAMPAGNE RESPONSABILISANTES

Conformément à la stratégie d'ABAAD – Resource Centre for Gender Equality visant à mobiliser les hommes et les garçons aux côtés des femmes et des filles dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ABAAD a organisé le 12 novembre 2017 une marche de 350 militant-e-s à Beyrouth pour appeler les autorités à augmenter la peine pour viol au sein de la famille. Les participant-e-s tenaient des pancartes portant la mention « #WithTheIncrease », se référant à la peine d'emprisonnement de cinq ans encourue par les auteurs de viol contre des membres de leur famille, conformément à l'Article 506 du Code pénal libanais. En outre, un autre groupe d'hommes étaient vêtus d'uniformes de prison, les mains attachées avec une chaîne, symbolisant la nécessité d'exposer le crime de viol contre des membres de la famille et de rallonger la peine existante.

Se servir d'éléments probants. Grâce au leadership d'institutions internationales²² et régionales, y compris le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR), ABAAD, les partenaires de recherche d'IMAGES et d'autres, on comprend mieux les approches et méthodologies des programmes qui se sont avérés les plus efficaces pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Les ressources disponibles sur le site Internet « What Works » (<http://www.whatworks.co.za/>) sont particulièrement utiles à cet égard.

PLAIDOYER POUR L'ACTION: CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Des lois, des politiques et des pratiques favorables dans les écoles, le secteur de la santé et le système judiciaire sont essentielles pour prévenir la violence à l'égard des femmes, demander des comptes aux auteurs de violence et obtenir justice et un soutien pour les survivantes de violence. Les politiques nationales en place sur ces sujets dans toute la région

doivent être prises en compte lors de l'adaptation des recommandations de cette note d'orientation au niveau national.

Les pays de la région peuvent à juste titre célébrer les triomphes des mouvements des femmes au niveau local qui ont réussi à obtenir la ratification de la législation sur la violence domestique au cours des dernières années. Les données des enquêtes démographiques et de santé mondiales montrent que les femmes vivant dans des pays où une législation sur la violence domestique est en vigueur sont 7 pour cent moins susceptibles d'être victimes de violence que les femmes dans les pays qui n'en disposent pas. En outre, chaque année supplémentaire pendant laquelle un pays a adopté une législation sur la violence domestique se traduit par une réduction du taux de violence d'environ 2 pour cent²³. Ces réductions sont significatives et inspirantes, mais ne représentent certainement pas une solution complète au problème de la violence à l'égard des femmes dans la région MENA et dans le monde. Les militant-e-s à l'échelle régionale doivent poursuivre leurs efforts pour mettre fin à la violence d'autant plus intensément qu'il existe des lois en vigueur.

Les principales actrices et principaux acteurs de la société civile et des Nations Unies peuvent jouer – et ont joué – un rôle en influençant les décideur-e-s politiques, les parties prenantes clés et les publics concernés, afin de plaider pour un changement de politique²⁴. Le plaidoyer peut être mené de différentes manières : par le biais de déclarations écrites, de réunions ou de séances d'information avec les décideur-e-s politiques et les organes de décision ; en établissant et en menant des actions collectives avec des partenariats, des coalitions et des alliances ; ou en menant des campagnes de communication ciblées ou des efforts de mobilisation des médias. Des stratégies nationales ou des « plans d'action » peuvent parfois s'avérer des mécanismes utiles pour encourager une coopération entre la société civile et les acteurs et actrices gouvernementaux et pour permettre à ces deux groupes de se demander mutuellement des comptes. Comme l'indique une récente étude documentaire rédigée en collaboration avec CAWTAR, « peu de pays [de la région MENA] ont élaboré des politiques, des stratégies ou des plans nationaux explicitement axés sur la violence sexiste sous toutes ses formes, et ils sont encore moins nombreux à avoir déployé des efforts pour traduire les stratégies existantes en une législation

améliorée ou de meilleurs programmes et services sur le terrain »²⁵. Parmi les exceptions notables citées dans cette étude figurent de nouvelles lois visant à lutter contre les MGF/E et le harcèlement sexuel dans les espaces publics (Égypte) ; des politiques établissant des centres de protection des rescapées (dans les Territoires palestiniens) ; et de nouvelles politiques en Égypte, en Jordanie et au Maroc concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Il est important de plaider en faveur de politiques transformatrices en matière de genre. Ces politiques identifient et traitent explicitement les rapports de pouvoir inégaux et les causes profondes de la violence à l'égard des femmes, cherchant activement à remettre en question et à transformer les dynamiques sexospécifiques et les déséquilibres de pouvoir existants et nuisibles (cf. les exemples dans le tableau ci-dessous).

TIRER PARTI DES NORMES INTERNATIONALES: LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il existe de nombreux mécanismes internationaux (objectifs, résolutions, programmes d'action, entre autres) conçus pour responsabiliser les gouvernements nationaux dans la promotion de l'égalité des sexes et la prévention de la violence à l'égard des femmes dans le monde²⁶. Tous les pays arabes, à l'exception de la Somalie et du Soudan, ont notamment ratifié la CEDEF, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien que la majorité ait d'abord exprimé des réserves sur certaines de ses dispositions principales au moment de la ratification, certains pays, comme le Maroc, ont levé leurs réserves ces dernières années, ce qui est un signe de progrès encourageant^{27,28}.

Les ODD²⁹ du Programme de développement durable à l'horizon 2030³⁰ offrent l'occasion d'attirer l'attention mondiale sur la question de la violence à l'égard des femmes. L'ODD n° 5, en particulier, vise à atteindre l'égalité des sexes d'ici 2030. Il comprend également une cible spécifique visant à « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ». La société civile et les partenaires des Nations Unies peuvent aider les gouvernements³¹ à atteindre cet objectif

de plusieurs manières, notamment en prenant les mesures suivantes:

- Renforcer leur capacité à comprendre comment les inégalités de pouvoir entre hommes et femmes conduisent à la violence à l'égard des femmes ;
- Fournir des meilleures pratiques fondées sur des éléments probants dans les approches et les politiques programmatiques visant à promouvoir des relations saines et non violentes, à tenir les auteurs de violence responsables de leurs actes et à rendre justice aux survivantes ;
- Collecter des données désagrégées sur les attitudes et les comportements des hommes et des femmes par rapport à la violence ; et
- Renforcer les partenariats de la société civile pour mettre en œuvre efficacement les politiques, les

protocoles et les programmes visant à faire avancer les Objectifs de développement durable.

POINTS D'ENTRÉE POSSIBLES ET OBJECTIFS POUR LE PLAIDOYER AU NIVEAU NATIONAL

De nombreux exemples de politiques nationales (énumérées dans le tableau ci-dessous) peuvent être préconisés, mis en œuvre et appliqués pour prévenir la violence à l'égard des femmes. Dans le même temps, des efforts peuvent être déployés pour demander des comptes aux auteurs de violence et mettre en place des systèmes judiciaires et de soutien aux victimes de la violence. Ces exemples doivent être ajustés de manière réfléchie pour chaque contexte de pays particulier.

Domaines de plaidoyer dans la région MENA pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

Politique	Statut	Recommandation
Législation sur la violence domestique	<p>En 2016, la législation sur la violence domestique est moins répandue au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que dans d'autres régions du monde : seules 4 des 19 économies prises en compte ont adopté de telles lois³².</p> <p>Dans les économies qui n'ont pas adopté de législation (et n'ont pas allongé les peines pour violence intrafamiliale), la violence domestique peut toujours faire l'objet de poursuites en vertu des lois pénales générales, en tant qu'agression. Cependant, une législation spécifique sur la violence domestique prend en compte les éléments uniques de la violence intrafamiliale et intègre des mécanismes pour protéger et soutenir les femmes en quête d'assistance³³.</p>	<p>La législation sur la violence domestique doit incorporer une formation importante pour le personnel des forces de l'ordre, contenir des mesures bien appliquées, telles que des ordonnances de protection et prévoir des tribunaux spécialisés dotés de la sensibilité et de la formation nécessaires pour traiter les cas de violence domestique³⁴.</p>

<p>Harcèlement sexuel</p>	<p>Dans la région, peu de pays possèdent des lois sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et encore moins sur le harcèlement sexuel dans les écoles. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 21 pour cent des économies³⁵ de la région disposent d'une loi sur le harcèlement sexuel dans l'emploi, 11 pour cent ont une loi sur le harcèlement sexuel dans l'éducation et 21 pour cent ont une loi sur le harcèlement sexuel dans les espaces publics³⁶.</p> <p>La région MENA est l'une des premières régions à avoir adopté des lois interdisant le harcèlement sexuel dans les espaces publics, même si, selon un rapport, seul un pays MENA sur cinq dispose de telles lois³⁷. L'Égypte, entre autres pays, a récemment adopté une loi qui criminalise le harcèlement sexuel dans l'emploi, l'éducation et les espaces publics, ce qui constitue une étape positive³⁸.</p>	<p>Une législation doit exister pour demander des comptes aux auteurs de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les écoles et dans les espaces publics, et être mise en œuvre parallèlement aux efforts déployés pour éradiquer les normes sociétales et les messages qui rendent ce genre de comportement « normal » dans la vie publique et privée.</p> <p>Les hommes jouent de nombreux rôles influents dans la mise en œuvre de ces lois et doivent être tenus responsables de leur efficacité.</p>
<p>Viol</p>	<p>Bien que le viol soit un crime puni par la loi dans la région (à l'exception du viol conjugal, qui n'est explicitement criminalisé que dans l'une des économies MENA (à savoir Malte) dans l'ensemble de données intitulé Women, Business and the Law³⁹), il existe de nombreuses lois dans la région qui permettent au violeur d'échapper à toute sanction s'il est prêt à épouser la victime, même si cette dernière est mineure. Au Liban, le plaidoyer a récemment abouti à l'abrogation de l'Article 522 du Code pénal, qui permettait aux violeurs d'éviter la prison s'ils épousaient leur victime.</p> <p>En Égypte et au Maroc, le viol conjugal n'est pas spécifiquement criminalisé, bien que les données d'IMAGES démontrent que les hommes et les femmes souhaitent qu'il le soit. Les femmes sont davantage susceptibles de soutenir une telle loi, bien que la majorité des hommes soutiennent aussi ce type de loi, mais moins que les femmes (numériquement parlant).</p>	<p>La législation doit criminaliser le viol, y compris le viol conjugal, en prévoyant que les dispositions relatives au viol ou à l'agression sexuelle s'appliquent « indépendamment de la nature de la relation » entre l'auteur et la plaignante ou en stipulant que « aucun mariage, ni aucune autre relation ne pourra constituer une défense à une accusation de viol »⁴⁰. Elle devra s'accompagner de campagnes de sensibilisation et de politiques fournissant des services et des protections aux victimes de violences sexuelles.</p>

<p>Mutilations sexuelles féminines/ excision (MGF/E),</p>	<p>Dans un rapport publié en 2013 par l'UNICEF, 8 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans en Irak, 23 pour cent au Yémen et 91 pour cent en Égypte ont subi des MGF/E⁴¹. Les résultats d'IMAGES en Égypte ont montré que les hommes étaient significativement plus favorables aux MGF/E que les femmes. Environ 70 pour cent des hommes approuvent cette pratique, contre 56 pour cent des femmes, et les hommes étaient plus favorables que les femmes à la poursuite de cette pratique en raison de la tradition et du fait qu'elle est perçue comme une obligation religieuse⁴². L'Égypte a criminalisé les MGF/E en 2008 et a révisé la loi en 2016, élevant cette pratique de délit passible d'une peine maximale de trois ans de prison à un crime assorti d'une peine de 5 à 15 ans de prison. Des juges, des hommes et femmes médecins et des fonctionnaires reçoivent une formation sur la façon d'identifier le crime, d'enquêter et de le signaler, bien que la mise en œuvre reste difficile et incohérente.</p>	<p>L'amendement au Code pénal doit s'accompagner de réformes plus générales visant à donner une valeur juridique aux éléments de la stratégie nationale égyptienne de 2015 visant à mettre fin aux MGF/E. L'Égypte doit adopter une législation garantissant le financement et d'autres ressources pour une réponse globale, y compris des programmes de prévention visant à modifier les attitudes sociétales qui tolèrent cette pratique. Le soutien des hommes en faveur de la poursuite des MGF/E et leur participation au processus de prise de décision⁴³ montrent la nécessité de mener des campagnes sur les MGF/E pour mobiliser plus efficacement les hommes et les garçons, qui sont souvent les décideurs et les praticiens des MGF.</p>
---	--	---

Mener des plaidoyers politiques efficaces signifie non seulement l'adoption de politiques transformatrices en matière de genre pour condamner la violence à l'égard des femmes et s'attaquer à ses causes profondes, mais aussi l'élimination des obstacles à leur mise en œuvre et la responsabilisation des gouvernements vis-à-vis de leurs engagements et de leurs plans d'action.

RECOMMANDATIONS POUR UN CHANGEMENT DE POLITIQUE TRANSFORMATIF EN MATIÈRE DE GENRE

Les efforts de plaidoyer qui sont menés pour prévenir la violence à l'égard des femmes, demander des comptes aux auteurs de violence et assurer l'accès à la justice doivent être transformatifs en matière de genre, tout en renforçant le mouvement des droits des femmes et en étant redevables vis-à-vis de ce dernier. Vous trouverez ci-dessous certains principes directeurs pour ce travail, qui sont destinés à servir d'orientation régionale de haut niveau et devront être davantage contextualisés et adaptés pour être utilisés au niveau national.

BOX 5

Tirer parti des canaux médiatiques pour lutter contre l'inégalité entre les sexes

Palestine: ONU Femmes Palestine s'est associée au réseau NISAA pour la formation et le coaching des médias pour produire et diffuser sept séries d'émissions radiophoniques traitant du problème de la violence à l'égard des femmes et de la manière dont les hommes et les garçons peuvent prévenir la violence et changer les normes sociales. Certains sujets spécifiques des émissions diffusées sur NISAA FM portaient notamment sur le mariage précoce, le harcèlement sexuel, la violence sociétale, les défis économiques et la masculinité. Les étudiant-e-s universitaires locaux ont écrit les scénarios avec le soutien d'ONU Femmes et ont enregistré les émissions sous la supervision de NISAA. NISAA a diffusé la série deux fois sur leurs chaînes de radio. Ce type d'approche était nouveau en Palestine, et il pourrait s'agir de la toute première fois où des séries radiophoniques sont utilisées pour aborder la violence à l'égard des femmes perpétrée par des hommes, avec la participation de la jeunesse locale à la rédaction du scénario et à l'enregistrement.

BOX 6

- Compléter les réformes législatives sur les droits des femmes – notamment celles qui portent sur la violence à l'égard des femmes – par des débats publics et des campagnes de sensibilisation dans le but d'amener les hommes à comprendre pourquoi un tel changement est nécessaire, à chercher activement à **transformer les attentes liées au genre et les rapports de pouvoir déséquilibrés** et à percevoir les avantages qu'ils pourraient retirer de ces changements⁴⁴. Cela peut inclure la mise en œuvre et la généralisation de campagnes inspirées par la campagne HeForShe d'ONU Femmes, la campagne « Parce que je suis un homme » d'ONU Femmes, les campagnes et interventions communautaires et scolaires, ainsi qu'une collaboration avec les médias par le biais de programmes à long terme utilisant les médias sociaux, des applications mobiles, des séries télévisées thématiques ou des affiches, ainsi que des activités de communication interpersonnelle⁴⁵.
- Le plaidoyer pour mobiliser les hommes en tant que partenaires dans la prévention de la violence à l'égard des femmes devra être mené **dans le cadre d'un mouvement plus global pour l'égalité des droits**. Mobiliser les hommes dans la prévention de cette violence, demander des comptes aux auteurs d'actes de violence et rendre justice aux victimes rescapées ne sont pas une fin en soi, mais des éléments essentiels pour parvenir à un plus haut niveau d'égalité des sexes, de justice de genre et de choix pour tous.
- Établir des **alliances** entre des ONG locales de défense des droits des femmes qui travaillent déjà sur le thème de la violence à l'égard des femmes et des ONG travaillant avec les jeunes, en vue d'identifier des objectifs communs et de recenser les conséquences inattendues éventuelles. Cet effort viendra renforcer les efforts de plaidoyer et veillera à ce que les objectifs

du plaidoyer politique soient partagés, inclusifs et **responsables** vis-à-vis des besoins des principales parties prenantes.

- Identifier, appuyer et tenir pour responsables les principaux **leaders politiques** masculins, tant dans le secteur public que dans la société civile, et les **chefs religieux** en tant qu'alliés visibles œuvrant aux côtés des leaders féminins pour guider le changement politique et afficher un leadership personnel en établissant une norme de tolérance zéro au sujet de la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes.
- Compléter les politiques visant à prévenir la violence à l'égard des femmes en **proposant des services** aux personnes victimes de violence, notamment des soins médicaux, des soins de santé mentale, une aide juridique et un soutien économique, tels que la microfinance, la formation professionnelle, l'obtention d'un emploi ou le transfert d'argent ou de biens, tel que la réforme foncière, en plus de la formation sur l'égalité des sexes^{46, 47}.
- Faire participer les hommes à des programmes et des plateformes qui sont orientés et impulsés par les **Objectifs de développement durable**, notamment l'objectif no 5 qui vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et contribuer à la mise en œuvre holistique d'un programme sensible aux questions de genre à l'horizon 2030.
- Reconnaître la diversité des hommes et des femmes (y compris l'orientation sexuelle, la race, la classe, l'appartenance religieuse, le statut professionnel, etc.) et éliminer les **obstacles structurels** qui ont le plus d'impact sur certaines identités. Cela inclut les personnes qui sont associées à un risque accru de subir de la violence à l'égard des femmes, telles que les femmes handicapées, les femmes appartenant à des minorités ethniques ou raciales ou les groupes autochtones.

- Tout en utilisant une approche fondée sur les droits, souligner les coûts économiques, sociaux et liés à la santé de la violence à l'égard des femmes, ainsi que les **impacts positifs** de la création de sociétés exemptes de cette violence, y compris des récits et des exemples d'hommes qui ont changé et une mise en avant des voix en faveur de l'égalité des sexes.
- Mener des **formations sur la sensibilisation transformatrice en matière de genre** destinées au personnel chargé de l'application des lois, en grande partie masculin, à savoir policiers, avocats, juges⁴⁸, notamment, pour encourager leur application active des lois criminalisant la violence à l'égard des femmes et leur appui visant à attirer davantage de femmes dans ces professions traditionnellement masculines.

CONCLUSION

La pleine égalité des sexes ne sera pas atteinte au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ni dans le monde en général, tant que la violence à l'égard des femmes ne sera pas éradiquée. L'enquête IMAGES MENA fournit des éléments probants significatifs pour organiser une action sous la forme d'une programmation transformatrice en matière de genre et de plaidoyer justifié par des preuves pour prévenir la violence à l'égard des femmes. Le défi consiste à identifier et à soutenir les femmes et les hommes qui agissent sur deux fronts : ils/elles ouvrent la voie vers des foyers et des sociétés pacifiques, tout en modifiant les normes sociales sous-jacentes qui perpétuent cette violence grâce à des politiques et des pratiques transformatrices en matière de genre.

RÉFÉRENCES

- 1 Lire le rapport complet de l'enquête IMAGES MENA ici : www.imagesmena.org Au Liban et en Palestine, les échantillons sont représentatifs à l'échelle nationale. En Égypte et au Maroc, des régions spécifiques de ces pays ont été sélectionnées ; les échantillons représentent ces régions de manière générale.
- 2 Lire le rapport complet de l'enquête IMAGES MENA ici : www.imagesmena.org Au Liban et en Palestine, les échantillons sont représentatifs à l'échelle nationale. En Égypte et au Maroc, des régions spécifiques de ces pays ont été sélectionnées ; les échantillons représentent ces régions de manière générale.
- 3 Les Nations Unies définissent le terme « violence à l'égard des femmes » comme suit : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».
- 4 La région Moyen-Orient et Afrique du Nord est une région diversifiée. Le Bureau régional d'ONU Femmes pour les États arabes, par exemple, couvre 17 pays de la région. Bien que cette note fasse allusion à la situation de la violence à l'égard des femmes dans la région dans son ensemble, de nombreuses données et exemples se concentrent sur l'Égypte, le Maroc, le Liban et la Palestine.
- 5 Dans le cadre de l'enquête IMAGES MENA, l'échantillon au Maroc n'est pas représentatif à l'échelle nationale.
- 6 Conformément aux recommandations d'éthique et de sécurité de l'Organisation mondiale de la Santé concernant les recherches sur la violence conjugale, l'équipe de recherche d'IMAGES Liban a pris des mesures spécifiques après avoir constaté que les taux de violence signalés par les personnes interrogées étaient inférieurs aux taux suggérés par les éléments probants et les observations d'experts. Les équipes de recherche d'IMAGES Liban ont réalisé une deuxième étude nationale, entièrement nouvelle, qui mettait davantage l'accent sur la violence conjugale et la vie conjugale. Lorsque l'échantillon IMAGES initial était composé d'un peu moins de participant-e-s marié-e-s ou l'ayant déjà été que prévu (limitant ainsi le nombre de personnes pouvant parler d'expériences de violence conjugale), l'échantillon de la seconde étude n'incluait que des hommes et des femmes marié-e-s ou l'ayant déjà été. La longueur du questionnaire a été considérablement réduite pour éviter de causer une lassitude chez les personnes interrogées ; une équipe de collecteur-trice-s de données expérimenté-e-s a reçu une formation supplémentaire sur la nature et la dynamique de la violence conjugale, ainsi que sur les meilleures pratiques pour assurer une collecte de données confortable, éthique et précise. Les données initiales de ce deuxième échantillon montrent des taux beaucoup plus élevés d'expériences de violence conjugale signalées par les femmes et des taux légèrement plus élevés de recours à la violence signalé par les hommes. Cette constatation suggère qu'il se pourrait que les mesures supplémentaires prises dans la deuxième étude aient réduit la réticence de certaines femmes à dénoncer la violence.
- 7 ONU Femmes (2017). La Tunisie adopte une loi historique pour mettre fin à la violence envers les femmes. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2017/8/news-tunisia-law-on-ending-violence-against-women>
- 8 Ministère de la Santé et de la Population (MSP), El-Zanaty and Associates et ICF International (2014). Egypt Demographic and Health Survey (Le Caire et Rockville : MSO, El-Zanaty and Associates et ICF International).
- 9 El Feki, S., Heilman, B. et Barker, G. (2017). Comprendre les Masculinités : Résultats de l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (IMAGES) - Moyen-Orient et Afrique du Nord (Le Caire et Washington, D.C. : ONU Femmes et Promundo-US).
- 10 Cf. la note de bas de page 6 à la page précédente pour obtenir des informations sur l'échantillon IMAGES au Liban.
- 11 Nations Unies (2015). Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes
- 12 Nations Unies, Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la Quatrième Conférence mondiale des femmes, 27 octobre 1995.
- 13 Pour de plus amples informations sur les effets de la violence dans l'enfance, voir la politique et le programme IMAGES MENA sur la socialisation selon les sexes.
- 14 Know Violence in Childhood (2017). Ending Violence in Childhood. Global Report. (New Delhi).
- 15 Fleming, P. et al. (2013). Engaging Men and Boys in Advancing Women's Agency: Where We Stand and New Directions. Women's Voice, Agency and Participation. Research series no. 1. (Washington, D.C. : Banque mondiale).
- 16 Selon l'Organisation mondiale de la santé, « le cadre écologique est fondé sur des éléments probants selon lesquels aucun facteur unique ne peut expliquer pourquoi certaines personnes ou certains groupes sont plus à risque de violence interpersonnelle, tandis que d'autres sont davantage protégés. Ce cadre considère la

- violence interpersonnelle comme le résultat de l'interaction entre de nombreux facteurs à quatre niveaux – l'individu, la relation, la communauté et la société. En savoir plus ici : <http://www.who.int/violenceprevention/approach/ecology/en/>
- 17 ONU Femmes (2015). Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes. (New York : ONU Femmes).
- 18 Un certain nombre d'États arabes maintiennent des réserves à plusieurs dispositions de la CEDEF, parmi lesquelles l'Article 2 (sur la discrimination à l'égard des femmes) ; l'Article 9 (droits de nationalité) ; l'Article 15 (égalité devant la loi) ; et l'Article 16 (égalité dans le mariage et les rapports familiaux).
- 19 Heise, L. (2017). What works to prevent partner violence? An evidence overview. (Londres : Strive Research Consortium London School of Hygiene and Tropical Medicine).
- 20 Mohamed, R. (2017). Working with the government and private sector to promote gender equity and prevent gender-based violence (GBV) in Egypt. (Le Caire : Sexual Violence Research Initiative).
- 21 Ibid.
- 22 Sexual Violence Research Initiative et la London School of Hygiene and Tropical Medicine ont mené de tels efforts au niveau international, un point cité ailleurs dans ce rapport.
- 23 Klugman, J. et al. (2014). Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. (Washington, D.C. : Banque mondiale). Disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&lang=fr
- 24 L'UNICEF définit le plaidoyer comme suit : « Le travail de plaidoyer est un processus mûrement réfléchi, reposant sur des données probantes, destiné à influencer directement ou indirectement les décideurs, les parties prenantes et toutes les personnes concernées afin qu'ils soutiennent et mettent en œuvre des actions contribuant au respect des droits des femmes et des enfants. » UNICEF, 2010. Manuel de plaidoyer. New York. Disponible sur le site : https://www.unicef.fr/sites/default/files/user-files/manuel_plaidoyer.pdf
- 25 Banyan Global, International Centre for Research on Women et le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche. (2016). Gender-Based Violence in the MENA Region: Context Analysis. (Washington, D.C. : Banyan Global, ICRW CAWTAR).
- 26 Il s'agit notamment de la CEDEF, du Programme d'action de Beijing, de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), entre autres.
- 27 Collection des traités des Nations Unies (non daté). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. (New York : Collection des traités des Nations Unies).
- 28 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et CAWTAR (2014). Women in Public Life: Gender, Law and Policy in the Middle East and North Africa. (Tunis : OCDE et CAWTAR).
- 29 La stratégie des ODD est éclairée et guidée par des normes et mécanismes internationaux, y compris la CEDEF, que tous les pays arabes, à l'exception de la Somalie et du Soudan, ont ratifiés, bien que la majorité ait émis des réserves à certaines de ses principales dispositions ; la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ; le Programme d'action de la CIPD ; les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ; les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme (CSW), etc.
- 30 Objectifs de développement durable des Nations Unies (non daté). Le Programme de développement durable. Monde : ODD des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/development-agenda/>
- 31 Le Forum politique de haut niveau procède régulièrement à des examens volontaires du Programme 2030.
- 32 Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et Banque mondiale (2016). Les femmes, l'entreprise et le droit, 2016 : parvenir à l'égalité. (Washington, D.C. : BIRD et la Banque mondiale).
- 33 Ibid.
- 34 Ibid.
- 35 Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Cisjordanie et Gaza, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iran, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Malte, Maroc, Oman, Qatar, Syrie, Tunisie et Yémen.
- 36 Ibid.
- 37 Ibid.
- 38 Ibid.
- 39 Ibid.
- 40 Ibid.
- 41 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Mutilations génitales féminines/excision : bilan statistique et examen des dynamiques du changement (UNICEF, New York, 2013).
- 42 Comprendre les masculinités.
- 43 En Égypte, IMAGES MENA a constaté que plus de 80 pour cent des femmes et 90 pour cent des hommes étaient d'accord pour que les hommes participent à la décision d'exciser ou non leur fille.
- 44 Ibid.
- 45 Nations Unies (2015). Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes.
- 46 Ibid.
- 47 Pour de plus amples informations, consulter J. Klugman, L. Hanmer, S. Twigg, T. Hasan, J.

McCleary-Sills et J. Santamaria, Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity (Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale 2014).

- 48** En Palestine, par exemple, ONU Femmes et ses partenaires ont travaillé avec des juges pour discuter des méthodes, des défis et des possibilités concernant la spécialisation des services, la justice réparatrice et la réintégration des rescapées de la violence comme moyens d'améliorer l'accès des femmes à la justice et de décourager la violence à l'égard des femmes au sein de la société.

UN WOMEN IS THE UN ORGANIZATION DEDICATED TO GENDER EQUALITY AND THE EMPOWERMENT OF WOMEN. A GLOBAL CHAMPION FOR WOMEN AND GIRLS, UN WOMEN WAS ESTABLISHED TO ACCELERATE PROGRESS ON MEETING THEIR NEEDS WORLDWIDE.

UN Women supports UN Member States as they set global standards for achieving gender equality, and works with governments and civil society to design laws, policies, programmes and services needed to implement these standards. It stands behind women's equal participation in all aspects of life, focusing on five priority areas: increasing women's leadership and participation; ending violence against women; engaging women in all aspects of peace and security processes; enhancing women's economic empowerment; and making gender equality central to national development planning and budgeting. UN Women also coordinates and promotes the UN system's work in advancing gender equality.



**Planet 50-50 by 2030
Step It Up for Gender Equality**

Villa 37, Street 85,
Sarayat Al Maadi, Cairo, Egypt.

<http://arabstates.unwomen.org>
www.facebook.com/unwomenarabic
www.twitter.com/unwomenarabic
www.youtube.com/unwomenarabic
www.flickr.com/unwomenarabic